

RAPPORT D'ÉVALUATION DE SUIVI

Histoire - Histoire de l'art

Université Saint-Louis – Bruxelles (USL-B)

Howard DAVIES Francis PROST

26.06.2018

Table des matières

Université Saint-Louis - Bruxelles : Histoire	3
Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale	5
Partie 2 : réalisation du plan d'action initial	6
Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité	11
Conclusion générale	13
Droit de réponse de l'établissement	14

Université Saint-Louis - Bruxelles : Histoire

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation de suivi du cursus « Histoire – Histoire de l'art ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2012-2013.

Dans ce cadre, MM. Howard DAVIES et Francis PROST, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 19 février 2018 à l'Université Saint-Louis - Bruxelles. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le programme d'Histoire, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation des programmes ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2012-2013 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques aux programmes que des recommandations plus générales sur la gestion des programmes et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Howard DAVIES, expert de l'éducation et en gestion de la qualité
- Francis PROST, expert pair

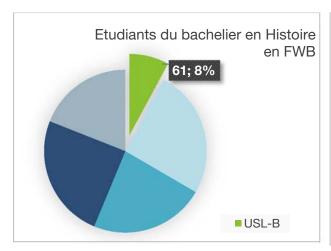
¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts comites.cfm.

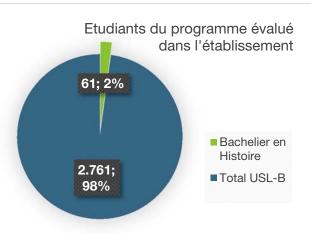
Présentation de l'établissement et du programme évalué

La Section de Philosophie créée en 1858 à l'Institut Saint-Louis est devenue d'abord la Faculté universitaire Saint-Louis en 1948, ensuite les Facultés universitaires Saint-Louis en 1969, et finalement l'Université Saint-Louis - Bruxelles (USL-B) en 2013. L'USL-B est aujourd'hui constituée d'un Institut d'études européennes et de quatre facultés : la faculté de Philosophie, lettres et sciences humaines ; la faculté de Droit ; la faculté des Sciences économiques, sociales, politiques et de la communication ; la faculté de Traduction et d'interprétation Marie Haps.

En 2017-2018, l'USL-B organisait 13 bacheliers, 2 masters 120, 5 masters de spécialisation, des formations de troisième cycle, et des programmes de formation continue. La faculté de Philosophie, lettres et sciences humaines – dont le programme évalué relève – propose quatre programmes de bachelier. En 2013-2014, le programme faisant l'objet du présent rapport réunissait 61 étudiants, soit près de 2% de la population étudiante de l'USL-B (2,761)².

En 2013-2014, les étudiants se répartissaient comme suit :





² Source : CRef, annuaire statistique 2014 (année académique 2013-2014), disponible sur http://www.cref.be/annuaires/2014 (consulté le 2 mai 2018). Les données statistiques employées sont les données les plus récentes disponibles à l'heure de rédiger le présent rapport.

Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

À partir de 2013 l'Université Saint-Louis Bruxelles (USL-B) a dû s'adapter aux prescrits émis par le décret dit « Paysage »³. Ce décret a été conçu et adopté en partie pour mieux assurer l'ancrage des universités et autres établissements dans l'Espace européen de l'Enseignement supérieur (EEES). Ce faisant, le décret s'est donné comme objectif de faciliter la mobilité étudiante aussi bien à l'intérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) qu'ailleurs en Europe.

Afin de donner à chaque étudiant l'autonomie accrue qui lui permettrait de gérer plus efficacement sa propre trajectoire, il a mis en place un système modulaire au sein duquel la gamme d'unités de valeur facultatives est plus élargie et plus riche. Comme cela a été le cas dans toutes les universités en FWB, ceci a exigé des enseignants et des administratifs une refonte importante du contenu des programmes de formation, aussi bien qu'un ensemble de rajustements logistiques (redistribution de tâches administratives au niveau facultaire, remaniement des horaires et réallocation des locaux).

Dans le département d'Histoire à l'USL-B, l'obligation de passer d'un parcours-type à un système de parcours multiples a posé des problèmes de cohérence intellectuelle et de progressivité pédagogique, tout en rendant plus complexe le suivi des étudiants. Le décret a par ailleurs rendu plus probables les incidences d'étalement, en permettant aux primo-arrivants de passer en B2 avec un montant de 45 ECTS au lieu de 60, ce qui a entrainé des complications supplémentaires dues à la nécessité de faire de la place pour les rattrapages ultérieurs.

Le département a réagi en optant pour une architecture de programme comprenant quelques prérequis jugés indispensables à la préservation de la cohérence pédagogique de leur formation – unique solution dans une université incomplète où les effectifs sont forcément plus restreints. De plus, il a rattaché les prérequis surtout aux cours de méthodologie, ce qui a produit comme résultat bénéfique une homogénéisation plus efficace de la cohorte hétéroclite de primo-arrivants. Les experts saluent cette initiative, tout en encourageant le département à échanger les bonnes pratiques avec les départements pairs à mesure que les effets du décret seront progressivement absorbés à travers la FWB.

C'est dans la période 2013-17 également que l'USL-B a vu sensiblement augmenter le nombre d'inscriptions en premier cycle, passant de 2.505 à 3.640 étudiants (inscriptions principales et secondaires) – soit une croissance de 69 %. Cette croissance massive a imposé une réflexion sur l'avenir de l'institution, qui a abouti sur le projet de fusion avec l'UCL. L'année 2016-2017 a été consacrée à une telle réflexion et, à force de maints débats internes et bilatéraux, les deux institutions partenaires ont pu arriver à un accord, en mai 2017, lequel attend, pour produire ses pleins effets, une modification décrétale.

Les experts ont pu visiter le nouveau bâtiment dans lequel va se déplacer la bibliothèque et qui témoigne de l'ambition de l'USL-B. Effectivement, l'accord de fusion garantit à l'USL-B la possibilité de poursuivre ses opérations à Bruxelles en toute indépendance, sans duplication ni redondance par rapport à celles de l'UCL et sans dépendance à son égard. Pendant une période de trois ans après la pleine effectivité de la fusion, mais aussi après cette phase transitoire, la séparation restera totale. Chaque site conservera donc son département d'Histoire. Il est prévu que les deux entités entretiendront des rapports de complémentarité plutôt que de concurrence, en jouant sur leurs propres spécificités.

_

³ Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, dit « décret Paysage ».

Les experts sont de l'opinion que l'USL-B est en droit de s'en féliciter. Ils ont néanmoins de la difficulté à discerner clairement les motivations et les conséquences de la fusion. C'est pour cette raison qu'ils offrent les commentaires se trouvant dans la Partie 3 de ce rapport.

Partie 2 : réalisation du plan d'action initial

Le plan d'action initial a été élaboré en 2013 par un 'groupe Histoire' formé de professeurs, d'assistants, et de délégués étudiants du département d'Histoire. Le groupe a décidé de ne prioriser que les recommandations AEQES qui semblaient à ce moment-là être compatibles avec le futur décret Paysage. Trois axes ont donc été identifiés :

- Axe 1 : Pérenniser les ressources humaines et matérielles en histoire
- Axe 2 : Améliorer l'enseignement des langues
- Axe 3 : Améliorer le taux de réussite

Un tableau de synthèse en a précisé les actions requises, les responsables, les échéances et les résultats attendus.

Axe 1 : Pérenniser les ressources humaines et matérielles en histoire

Le premier objectif du département d'Histoire de l'USL-B a été de pérenniser les ressources humaines et matérielles.

Pour ce qui est des ressources matérielles, les experts ont pu constater des efforts importants. En 2014, l'USL-B a acquis un bâtiment situé rue de l'Ommegang qui accueille depuis 2017 une nouvelle bibliothèque, 141 logements, une salle polyvalente et un auditoire de 670 places. Les travaux sont encore à finaliser, en particulier pour la bibliothèque, mais le département d'Histoire va directement bénéficier de ces nouveaux aménagements fonctionnels.

De même, les ressources électroniques ont été développées par rapport à 2013 : nouveau réseau Wifi depuis 2017, remplacement de la plateforme eSaintLouis, devenue obsolète, par la plateforme Moodle, plus performante, et active depuis la rentrée 2017-2018, formations aux outils informatiques proposées aux personnels enseignants. Le paysage électronique du département d'Histoire a changé du tout au tout depuis 5 ans.

Au niveau des ressources humaines, les experts ont entendu aussi bien les autorités facultaires que les enseignants affirmer à l'unisson que l'encadrement était suffisamment bien pourvu — propos exceptionnel si on le rapporte à l'ensemble des universités francophones de Belgique que les experts ont eu à connaitre. Le plan de développement établi en 2015-2016 par l'équipe rectorale à l'échelle de l'Université n'a pas permis de dégager des moyens humains supplémentaires au bénéfice du département, mais il a permis néanmoins d'alléger la tâches des enseignants grâce à l'engagement d'un appui administratif à tiers-temps dans le cadre du Centre de recherches en histoire du droit et des institutions (CRHiDI), et sont aussi actés les engagements de deux mi-temps supplémentaires dans d'autres départements, ce qui a comme conséquence indirecte l'allègement des tâches administratives de l'ensemble du personnel définitif de la Faculté de Philosophie, lettres et sciences humaines, et donc du département d'Histoire.

À la suite du décret Paysage, la refonte de tous les programmes de l'USL-B et en particulier du département d'Histoire a entrainé des aménagements nouveaux pour 2017-2018 et 2018-2019, avec des réductions ou des augmentations de charges selon les cas. Le

département a fait le choix de faire supporter ces contraintes uniquement sur les quatre professeurs à temps plein. Les huit professeurs à temps partiel ont été moins affectés. Les départs à la retraite ou inopinés ont tous été remplacés. Les experts saluent non seulement le maintien des postes d'assistants, mais également l'accroissement de 0,2 ETP prévu pour créer des TP pour le cours d'Histoire du temps présent. Et quand certains enseignements sont confiés à des chercheurs engagés sur contrats extérieurs, au terme de ces contrats, le volume horaire est récupéré au cadre, donc sans perte.

La diminution du nombre de cours voulue par la réforme des programmes aurait pu entrainer une réduction de l'équipe enseignante. Les autorités facultaires ne l'ont pas souhaité. Elles ont poursuivi la politique encouragée par le rapport d'évaluation externe de l'AEQES de 2013, qui consiste à regrouper les charges afin d'éviter une dilution. Si la création d'un poste au cadre regroupant les cours attribués à des professeurs invités ou des professeurs extérieurs au département n'a pu être envisagée, l'objectif du regroupement des cours a été maintenu. Les experts encouragent les autorités rectorales et décanales de l'USL-B à demander à bénéficier du programme FED-tWIN mis en place par le Gouvernement fédéral pour stabiliser encore davantage les professeurs à fonction incomplète dans le département et à leur laisser ainsi du temps pour la recherche scientifique.

Les experts relèvent en outre que les négociations en vue d'une fusion entre l'USL-B et l'UCL qui ont débuté en juillet 2016, ont abouti à un schéma directeur approuvé le 18 mai 2017, qui garantit entre autre mesures le maintien tel quel des facultés et départements sur le site de Bruxelles. Le département d'Histoire ne craint donc aucune suppression de postes, et ne semble sous la menace d'aucun risque lié à d'éventuels postes doublons.

Les experts, s'ils se félicitent de cet état et de ce consensus général, n'en remarquent pas moins que le plan de développement prévoit dans les années à venir une refonte des activités pédagogiques et de recherche, mais aussi des responsabilités administratives et du service à la société. On peut se demander en fait si la charge de travail actuelle est suffisamment bien évaluée et si la transparence managériale est bel et bien assurée, en particulier dans la répartition des tâches entre académiques et administratifs. L'objectif pour l'Université doit être de se préparer avec finesse et stratégie à la fusion qui s'annonce, si elle veut réellement pouvoir maintenir l'ensemble de ses ressources humaines en l'état. L'encadrement pédagogique reste et demeure une composante identitaire de l'USL-B très fortement affichée, très fortement marquée et parfaitement reconnue par les étudiants. Si elle souhaite préserver cette caractéristique dans le paysage universitaire francophone, il est nécessaire qu'elle arrive dans le projet de fusion avec l'UCL armée d'une réelle stratégie dans le domaine.

Axe 2 : Améliorer l'enseignement des langues

De façon générale, la Faculté a souhaité revoir son offre en matière de formation linguistique : les constats du rapport d'évaluation externe de l'AEQES de 2013 étaient sévères et les experts avaient formulé plusieurs recommandations, dont le département d'Histoire a su s'emparer de façon active. Partant du constat que l'emprunt de cours d'anglais ou de néerlandais à d'autres facultés ne convenait pas aux étudiants d'Histoire, deux cours pour l'apprentissage de ces deux langues ont été créés, afin qu'ils soient adaptés spécifiquement aux études historiques.

Au lieu de deux UE en 2013, trois UE de langues sont désormais devenues obligatoires : deux en bloc annuel standardisé BAS 1 (dont l'anglais), une en BAS 2. Plusieurs niveaux sont proposés, les liens avec les sciences historiques sont prioritaires. Il est même possible, pour les étudiants qui éprouvent un besoin spécifique pour une langue autre, de remplacer un cours de mineure par un cours d'apprentissage de cette langue — en fonction des

compatibilités horaires cependant, et avec accord de la commission d'admission et de programmes. Lectures de textes en langues étrangères, suivis de cours de contenu dans une autres langue que le français au sein des programmes bilingues et trilingues ESPO et Droit, système de bourses de langues : ce sont là autant de possibilités offertes aux étudiants pour augmenter leurs possibilités de formation, et qui mériteraient d'être encore davantage l'objet de communication et d'information pour qu'elles touchent un plus grand nombre. En outre, des collaborations avec d'autres institutions bruxelloises, comme la VUB ou la KUL Campus Brussel, ont pu tourner court, soit parce qu'il n'y avait pas de département d'Histoire dans ces institutions, soit parce que d'autres partenariats les engageaient ailleurs (ULB et VUB par exemple) ; cependant, le département d'Histoire réfléchit à une co-diplomation avec le Faculteit Letteren en Wijsbegeerte de l'Université de Gand. Les experts encouragent vivement ce type d'initiatives, quelles que soient les modalités de fusion de l'USL-B et de l'UCL.

Les experts ne peuvent qu'être convaincus par ce déploiement d'efforts. L'apprentissage des langues fait partie des chantiers prioritaires du département d'Histoire dans les années à venir, y compris dans le cadre des négociations de fusion entre USL-B et UCL : les enseignants envisagent plusieurs mesures encore pour renforcer l'outillage linguistique des étudiants, toutes excellentes, y compris l'organisation d'un cours dispensé en anglais. Mais les experts souhaitent aussi attirer l'attention du département sur un défaut dans le montage de l'apprentissage des langues chez les jeunes historiens. Le département a en effet mis la focale sur le BAS 1 et le BAS 2, sans plus rien organiser au niveau du BAS 3. On pourra regretter l'absence des langues dans le dernier niveau du bachelier : l'étudiant est sommé de choisir des langues au moment où sa réflexion sur son devenir et en particulier sur la période historique dans laquelle il compte se spécialiser en master n'est pas encore parvenue à maturité; au contraire, il ne dispose plus de formation en langues alors même que cette réflexion commence à prendre forme. Si l'anglais obligatoire dès le BAS 1 est une bonne chose, il faudrait veiller à ce que ce décalage dans l'apprentissage des langues puisse être corrigé, pour que les étudiants de l'USL-B puissent aussi en BAS 3 anticiper leur entrée en master d'Histoire avec les bons outils linguistiques en poche. Certes, la marge de manœuvre est étroite : ajouter un cours de langue en BAS 3 impose de supprimer un cours de mineure, ce qui réduit l'importance de cette mineure au sein de la formation. Heureusement, il existe une possibilité pour un étudiant qui le souhaite d'introduire une demande en ce sens auprès de la CAP, à condition qu'elle soit motivée par un projet précis. Il est donc essentiel que la CAP assure un bon suivi à ce niveau, de manière à ce que l'apprentissage de la langue adéquate pour le projet de master puisse être bien assuré en amont de ce projet et que l'étudiant dispose de tous les outils souhaitables pour mener à bien son entrée au niveau post-bachelier.

Enfin, les experts constatent que le programme Erasmus est peu mobilisé au département d'Histoire. La demande étudiante est pourtant importante, mais le problème des compétences linguistiques parait freiner les départs. Il y a dans ce domaine une bonne marge de progression.

Axe 3 : Améliorer le taux de réussite

En 2015, comme évoqué plus haut, à l'initiative du Vice-recteur à l'enseignement, une réforme des programmes a été mise en place à l'Université. Le but était de clarifier et faciliter les interactions avec les programmes proposés par d'autres institutions pour améliorer la réussite des étudiants, ainsi que leur mobilité, en adoptant une base de 5 crédits par UE et en simplifiant les intitulés. Elle entérinait les adaptations nécessaires voulues par le décret Paysage. Le département d'Histoire a finalisé la mise en œuvre de toutes ces réformes en septembre 2017.

Elles interviennent alors que le taux de réussite des étudiants d'Histoire a connu des évolutions : entre 2012 et 2016, ce taux augmente sensiblement en BAS 1 alors qu'il décroit significativement en BAS 2. Ces chiffres sont certes à considérer de manière très relative, dans la mesure où le décret Paysage a totalement bouleversé la notion de réussite et d'échec (en 2015 ; une large majorité des étudiants sont passés en BAS 2 en n'ayant validé qu'une partie de leurs 60 ECTS annuels).

La mise en place, à partir de 2015, d'un nouveau programme d'Histoire a conduit à la création d'un cursus unique avec deux objectifs : une lisibilité accrue du programme de formation, et une ouverture interdisciplinaire par la création de trois mineures. Si le principe des UE à 5 crédits est majoritairement retenu, les séminaires de période ont été portés à 6 crédits afin de valoriser la charge de travail qu'ils exigent. Pour aider à la réussite dans le cadre de ce programme, un monitorat facultatif, ainsi que 15 heures d'exercices obligatoires ont été mis sur pied.

Le département est parfaitement conscient des difficultés liées aux taux d'échec en BAS 1 et en BAS 2. Toute une série de mesures supplémentaires ont été prises pour y répondre : dispositifs d'accompagnement pédagogique préalables à l'entrée dans l'université et dans le cursus d'Histoire, rencontre avec les présidents de jury d'examen après la session de janvier, possibilité d'étalement du BAS 1 en deux ans, qualité de l'information donnée aux étudiants (soirées du Centre d'information et d'orientation, UCL ; Salon d'information sur les études et profession, SIEP ; etc.), organisation d'examens blancs, etc. Ces dispositifs semblent rencontrer pourtant peu d'efficacité sur le terrain et se heurtent à ce qui est présenté comme un manque de motivation ou de maturité des étudiants.

Les experts reconnaissent les efforts fournis par le département. Plusieurs mesures existantes sont en effet à poursuivre et à améliorer. Les experts souhaitent cependant attirer l'attention sur le fait que le département ne parait pas vraiment distinguer le taux d'échec du taux d'abandon. De ce fait, plusieurs dispositifs, mal ciblés, fonctionnent dans le vide. Les experts saluent la mise en place du SOAR, service qui a gagné en importance depuis 2013 et qui accompagne de manière plus précise la réussite des étudiants. Il reste que les modalités pratiques d'application de ces services au département d'Histoire mériteraient une réflexion plus soutenue et une communication plus active. Il y a là aussi une marge de progression importante pour conduire une réelle stratégie pédagogique.

Les experts souhaiteraient encore attirer l'attention sur plusieurs outils sous exploités :

- la plateforme Moodle prend place dans un environnement pédagogique renouvelé, comme nous l'avons dit. Pour autant, elle n'est guère utilisée pour le moment que comme une plateforme de dépôt. Les enseignants ont fait le choix de ne pas y poster les syllabus exhaustifs pour tous les cours afin d'encourager la prise de notes, et donc la réussite, mais en même temps, ils pourraient s'emparer de manière plus active de cette plateforme et en particulier l'utiliser pour palier l'hétérogénéité du public étudiant dans certains cours, hétérogénéité accentuée par les différents niveaux qui y cohabitent depuis le décret Paysage : soutien en ligne, exercices supplémentaires, échanges interactifs sur des documents entre étudiants et enseignants, etc. Ce point de développement est inscrit dans les chantiers prioritaires et les experts encouragent vivement le département à s'en préoccuper.
- En 2013, le rapport d'évaluation externe de l'AEQES avait souligné le point positif des doubles bacs. À l'heure actuelle, il apparait compliqué, pour des raisons de cadre horaire et d'administration, d'organiser parfois un double bac même à l'intérieur de la Faculté. Si les secrétariats et les enseignants savent se mobiliser pour élaborer des solutions, il convient pourtant de rester vigilant pour que ce dispositif puisse continuer à donner aux étudiants des ouvertures de formation et

- d'embauche très appréciables. Les experts recommandent vivement d'optimiser les solutions proposées.
- le département souhaite que les cours soient les plus formateurs en intégrant les données de la recherche scientifique la plus active. En particulier, les liens avec l'Histoire du Droit semblent une marque de fabrique de l'USL-B et de son département d'Histoire. Si ces liens sont vitaux et font honneur à la formation mise en place, ils ne semblent pas s'accompagner d'une communication précise sur les débouchés professionnels possibles et sur l'état du marché de l'emploi pour un historien aujourd'hui. Le département d'Histoire donne en partie l'impression de se défausser de ces perspectives professionnalisantes sur le niveau master - qu'il n'organise pas - et, en tout cas, de ne pas clairement afficher les ouvertures offertes par les formations qu'il promeut : les étudiants comprennent qu'en dehors de l'enseignement et de la recherche universitaire, il n'y a point de salut. La réussite pourtant passe aussi par la définition claire d'objectifs professionnels, et les ponts établis entre une formation et le monde du travail sont une source souvent de motivation et conduisent aux choix décisifs. Les experts encouragent vivement le département à développer une stratégie de communication sur les métiers abordables grâce aux études en Histoire : le département pourrait réfléchir à la définition de fiches métiers où le bachelier en Histoire joue un rôle de plus-value, à un panel d'employabilité diversifié, à un vivier d'anciens étudiants qui ont réussi dans des parcours de vie très différents, etc.

Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité

Gouvernance

Les experts ont pu observer une ambiance de collégialité et de convivialité propre à une institution de taille réduite. Les rapports qui relient verticalement et horizontalement le département aux autres corps composants de l'université sont bons. Les étudiants participent activement, selon les principes de représentation stipulés par la loi, aux Conseils d'administration, d'enseignement et de département.

Il ne revient pas aux experts de spéculer sur ce qu'il adviendra de la gouvernance une fois la fusion avec l'UCL consommée. Il suffit de noter que les structures actuellement en place font preuve de la capacité de l'USL-B de s'engager dans la diligence requise.

Démarche qualité

En 2014, l'USL-B a promulgué une Charte Qualité qui consiste en un ensemble de principes et d'engagements destinés à assurer l'amélioration continue de la qualité de ses formations. Cette étape importante du point de vue de l'édification d'une culture qualité a été suivie d'une autre en 2016 : la création d'une fonction de conseiller du recteur à la qualité et d'une Cellule Qualité composée de deux personnes.

À ce moment-là, l'objectif principal de la Cellule a été d'appuyer les départements dans l'élaboration des rapports d'autoévaluation exigés par l'AEQES. Les experts prennent note de l'intention d'abord de pérenniser cette réponse à l'assurance qualité externe et de passer ensuite à l'élaboration de procédures et mécanismes internes. Ils saluent les progrès faits jusqu'ici et encouragent l'université à poursuivre ses efforts dans la voie de la systématisation et de la transparence. En effet, ils n'ont pas pu discerner clairement les rouages qui relient la Cellule à la Faculté et au département. Ils recommandent donc la spécification plus précise des rôles du Conseil de Faculté et des coordonnateurs de programme. Sans doute ce travail exigera-t-il l'élaboration d'un appareil assurance qualité suffisamment souple et robuste pour intégrer dans une cohérence institutionnelle l'autonomie des Facultés. Il s'agit de mettre en place une culture de qualité à laquelle puissent participer tous les acteurs partout dans l'université, plutôt que des cultures facultaires cloisonnées. D'ailleurs, l'interdisciplinarité ambitionnée par le département ne saurait tolérer une culture de qualité différenciée.

La vision incarnée dans la Charte comporte une ouverture à l'international. Pour assurer la lisibilité nécessaire à ce principe, les experts recommandent que l'organigramme des fonctions qualité soit publié sur le site internet et que la Charte soit revue et mise à jour en conformité avec les *Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ESG)*. Une fois l'appareil qualité mis en place, sa visibilité pourra jouer un rôle important dans le positionnement de l'université.

Au niveau du département d'Histoire, le système d'évaluation de l'enseignement par les étudiants (EEE) fonctionne bien. L'emploi de la technique de *focus groups* pour sonder l'opinion étudiante et pour mesurer son degré de satisfaction est en principe une initiative positive. Les experts saluent en particulier la bonne pratique selon laquelle les étudiants en BAS 3 sont invités à discuter avec le doyen leur propre performance et celle de l'université.

Ils invitent l'université à réfléchir sur la possibilité de greffer sur ce système un mécanisme d'entrevues de sortie (« exit interviews ») et de fonder une association d'alumni, association qui serait d'autant plus précieuse que les étudiants sortants s'inscrivent ensuite dans les programmes master à d'autres universités et que leurs perceptions rétrospectives sont d'un intérêt évident. Dans la mesure où l'assurance qualité couvre nécessairement la gestion des ressources humaines, les experts recommandent que les résultats de l'EEE soient tenus formellement en compte chaque fois qu'il s'agit d'accorder des promotions aux membres du corps enseignant. Ils saluent en même temps le projet, qu'ils estiment indispensable, d'établir un inventaire des charges assumées par les académiques et de veiller ainsi à ce que la qualité des formations ne soit mise en danger par le surmenage ou par l'imprécision des rôles et des responsabilités. Ils encouragent l'université à accomplir cette tâche avec la rapidité que celle-ci mérite.

Quant aux problèmes soulevés par le taux d'échec, principalement en première année, les experts constatent que lors de l'évaluation initiale (2013), la commission COPIN dressait le bilan annuel des départs d'étudiants et des pertes souffertes par l'université. Ils sont doublement consternés par la discontinuation apparente de cette bonne pratique et par le fait qu'en FWB il n'existe apparemment pas de définition claire du taux d'échec. De l'opinion des experts il incombe à l'université – à la cellule Qualité, au Service d'orientation et d'aide à la réussite (SOAR), à la Faculté et au département travaillant en concertation – de mettre au point une méthodologie stable et fiable pour identifier les échecs, les abandons et les transferts de crédits vers d'autres institutions. Ce n'est qu'en pérennisant l'établissement d'un bilan annuel que le département va pouvoir être en mesure de juger de l'efficacité des remèdes adoptés et d'en comparer les résultats dans une dimension longitudinale. Les experts tiennent à souligner que la suppression par le décret Paysage de la notion d'année ne peut pas servir de prétexte à ne pas mener d'analyse sérieuse et profonde sur les raisons et les proportions de l'échec.

Plan d'action actualisé

Aux trois axes qui font l'objet des commentaires exprimés ci-dessus (Partie 2) le plan d'action actualisé (2018) en a ajouté un quatrième qui est focalisé sur les méthodes pédagogiques : « une utilisation accrue des ressources électroniques (*e-learning*) ». Les experts saluent cette initiative qui vise à transposer dans des techniques d'apprentissage l'autonomie étudiante valorisée par le décret Paysage, tout en protégeant la dimension présentielle des formations en histoire.

Les quatre chantiers prioritaires ainsi identifiés sont d'ailleurs étayés par une analyse SWOT soigneusement actualisée. Cette analyse cadre bien avec le bulletin de mise en œuvre du plan de développement USL-B et elle montre clairement la façon dont le département entend naviguer les trois années de transition qui vont culminer dans la fusion avec l'UCL.

Les experts reconnaissent que le projet de fusion représente une gageure lourde de conséquences. Dans la mesure où il a été conçu, leur semble-t-il, plutôt comme partenariat que comme création d'une nouvelle institution avec identité distincte, il importera d'accentuer le profil actuel de l'USL-B. Ses forces sont évidentes : emplacement géographique favorable ; encadrement personnalisé ; priorisation de l'aide à la réussite. Pour ce qui concerne le département, les experts recommandent tout particulièrement le renforcement des liens entre l'histoire et le droit, déjà bien développés au niveau de la recherche, et l'examen dans une optique stratégique de la valeur potentielle d'un double diplôme.

Conclusion générale

Le département d'Histoire de l'USL-B jouit d'une forte identité dans le paysage universitaire francophone de Belgique : son emplacement géographique, le bon encadrement personnalisé de l'équipe pédagogique, les liens entre le droit et l'histoire constituent des atouts importants, qu'il faudra entretenir dans le cadre de la fusion avec l'UCL. Les experts ont trouvé un département serein et confiant.

Pour autant, les experts ont pu constater que, si les moyens et les outils sont mis en place, les résultats ne sont pas forcément à la hauteur des attentes : en particulier, les taux d'échec en BAS 1 et en BAS 2, qui restent à apprécier avec les nouvelles définitions imposées par le décret Paysage, conduisent finalement le département à développer des chantiers prioritaires dans les années à venir qui ne sont guère différents de ceux qui apparaissaient à la lumière du rapport d'évaluation externe de l'AEQES en 2013.

Droit de réponse de l'établissement

La démarche qualité, désormais intégrée et activée dans la culture du département, pourra être encore améliorée pour mieux en identifier les forces et les faiblesses, à la veille d'une fusion avec l'UCL qui conduira, par nécessité, à la redéfinition de plusieurs choix stratégiques.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation de suivi des cursus Histoire – Histoire de l'art

2017-2018

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

Partie du rapport	Paragraphe ciblé	Observation de fond
Partie 3 : Recommandations pour le développement d'une culture qualité	p. 13, 2° §	A propos de la remarque des experts relative à la définition du taux d'échec. Depuis 2017-2018, dans le cadre de la mise en place de démarches qualité au niveau institutionnel, la Cellule qualité a initié, en collaboration avec le Service d'études du Rectorat, une réflexion afin de mettre en place une méthodologie de recueil systématique des données utiles au pilotage de l'Université – dont le pilotage de ses programmes –.
5		Lors de réunions impliquant également le SOAR, les doyens et le président de l'IEE, les discussions ont notamment porté sur la définition des notions de taux de réussite et taux d'échec afin d'élaborer ensemble les critères fiables contribuant à celle-ci. Si l'importance d'identifier dans nos taux d'échec les abandons et les transferts de crédits vers d'autres institutions a été soulignée, il convient cependant de noter qu'il est extrêmement compliqué de pouvoir le faire, en l'absence de données émanant de tiers.

Isabelle Ost, Doyenne de la Faculté de Philosophie, lettres et sciences humaines Nathalie Tousignant, Professeure et Co-coordinatrice de l'évaluation de suivi

Philippe Desmette, Professeur et Cocoordonnateur de l'évaluation de suivi